



10.16

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
8 OCTOBRE 2019

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Motion « Forêts de Froideville » - réponse de la Municipalité
6. Motion « Eoliennes » - réponse de la Municipalité
7. Préavis No 44/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire afin de financer la mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs d'eau
8. Préavis No 45/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de remplacer un véhicule utilitaire pour notre service Patrimoine et Voirie
9. Préavis No 46/2019 arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021
10. Préavis No 47/2019 demande de crédits complémentaires au budget 2019
11. Propositions individuelles et divers

* * * * *

A 20h00, **le Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité et le représentant de la presse.

Pour la première fois depuis qu'il est Président, **il** doit signaler un changement dans l'ordre d'appel des Conseillers en raison du mariage d'Anouck Petoud et de Cédric Pahud, celle-ci passant de fait devant son mari.

Il félicite les jeunes mariés et l'assemblée les applaudit !

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 5

Absents : 2

2. Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2019, approuvé par le Bureau le 4 juillet 2019, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

Le Président explique que les remarques sur le procès-verbal reçues le jour de la séance à 18h11 ne seront pas prises en compte. Les éventuelles remarques doivent parvenir au Bureau au moins 5 jours avant la séance afin que ce dernier puisse se réunir et examiner le bienfondé des remarques.

M. L. Gattlen n'a pas de remarques sur le contenu du procès-verbal mais constate que le postulat qu'il a présenté lors de la dernière séance n'a pas été joint au procès-verbal, contrairement à ce qui est écrit.

Mme A. Henry demande si ce postulat peut être mis sur Extranet ou s'il doit être envoyé avec la convocation de la séance de décembre.

M. L. Gattlen demande qu'il soit envoyé avec la convocation de la prochaine séance.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Je porte à votre connaissance quelques faits survenus durant cet été :

- *Le PV de la dernière réunion de notre Conseil a été validé par le Bureau le 4 juillet ;*
- *Deux commissions ad hoc ont été nommées et rapporterons ce soir aux points 7 et 8 de l'ordre du jour ;*
- *Le 17 août une petite cérémonie a marqué la fin de la réfection du stand de tir en rappelant le soutien accordé par la commune ;*
- *Le 19 septembre, arrivée du drapeau olympique des JOJ 2020 à Froideville avec les animations proposées par la ludothèque et la bibliothèque et la projection de la cérémonie au Stade Pierre-de-Coubertin de Lausanne.
Merci à la Municipalité pour l'organisation et la verrée offerte à la nombreuse assistance présente en fin d'après-midi.*

Après l'été festif à Savigny et Vevey, voici un bref aperçu des rendez-vous à agender pour cet automne au village :

- *Les réservations sont ouvertes pour les soirées théâtrales de l'Union chorale les 22-23-28-29-30 novembre à 20h30 et à 17h30 le dimanche 24 novembre. Représentations réservées au plus de 16 ans pour la pièce écrite par Philippe Bruneau « Elle voit des nains partout » ;*
- *Le week-end d'avant, soit le 16 novembre, vous pouvez vous inscrire au Repas de soutien en faveur de l'Association Romande des Familles d'Enfants atteints d'un Cancer. Je tiens à disposition les coordonnées pour réserver et c'est Madame Claudine Nanchen la personne de contact à Froideville ;*

- *Le samedi 9 novembre c'est le traditionnel Loto du foot ;*
- *Et la non moins traditionnelle fête du village aura lieu le dimanche 3 novembre avec pour thème cette année « se laisser surprendre ».*

*Dans les activités de loisirs, je signale encore notre sortie du samedi 28 septembre pour la visite du Château d'Aigle puis des Saline de Bex et le repas au restaurant de la Taverne du Dessaloir. La visite guidée et le très joli souvenir ont été offerts par notre municipal M. Jean-Louis Meylan que nous remercions encore et félicitons pour l'organisation, j'allais dire « en ses murs », mais je dirai « dans ses mines » !
Le point négatif, c'est le nombre de défections de la part des 50 inscrits puisque nous étions finalement 34, mais 34 très contents d'avoir participé.*

Depuis quelques semaines presque tous les poteaux et candélabres du canton soutiennent les portraits des candidats au Conseil national et au Conseil des États. Il vous appartient maintenant de faire votre choix. Il en faut au maximum 19 pour le Conseil national, en sachant que le cumul est possible et que trois candidats sont du village : notre Syndic Jean-François Thuillard ; Vincent Rey, conseiller communal ; et Régis Courdesse, ancien municipal. Pour le Conseil des États vous avez deux noms à inscrire au maximum, sans cumul.

La date de clôture du vote est le dimanche 20 octobre entre 9h30 et 11h00 à l'administration communale. Mais pour dépouiller ces bulletins de vote que j'espère très nombreux, il nous faudra renforcer le bureau électoral. J'attends vos inscriptions ce soir encore.

Rendez-vous dès 8h00 dimanche 20 octobre et jusqu'à la fin des opérations dans le courant de l'après-midi. Le pique-nique sera organisé, et il nous faut 16 scrutateurs, il reste donc 10 places à occuper. J'espère pouvoir compter sur vous.

Les scrutateurs peuvent aussi être de simples électeurs, si vous ne pouvez pas venir personnellement mais que vous avez une connaissance, jeune de préférence. C'est une expérience enrichissante à vivre de l'intérieur. »

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Motion « Forêts de Froideville » - réponse de la Municipalité

Le Président ouvre une discussion sur la motion et sa réponse.

M. A. Bouhedja remercie la Municipalité d'avoir pris contact avec les communes concernées et se réjouit de voir l'intérêt clairement exprimé par les communes partenaires pour le maintien des forêts.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Motion « Eoliennes » - réponse de la Municipalité

Le Président ouvre une discussion sur la motion et sa réponse.

M. C. von Rohr remercie la Municipalité d'avoir rendu réponse sur la manière de procéder concernant la construction des éoliennes mais remarque que deux points de la motion déposée n'ont pas été vus, soit la création d'une commission et une opposition de la commune en cas d'éventuelle mise à l'enquête.

Le Président répond que pour traiter l'affaire rapidement, aucune commission n'a été nommée, mais que la discussion est ouverte à tous ce soir. Il est possible de faire ainsi mais il est aussi possible d'arrêter de discuter ce point ce soir le temps de nommer une commission.

M. C. von Rohr indique qu'il est normal selon lui, au vu des votes en faveur de la motion, que la commission soit créée.

M. J.-F. Thuillard explique que la commission éventuellement nommée devra faire un rapport qui rendra compte de son avis sur la motion déposée. L'avis de la commission peut être accepté ou refusé par le Conseil et la motion prise en compte ou non.

De toute manière, une commission sera nommée par le Conseil lors de l'étude du plan d'affectation pour l'éolienne et prendra position quant aux réponses formulées aux éventuelles oppositions. C'est à ce moment qu'il y aura une véritable commission du Conseil chargée de statuer sur l'éolienne mais pour le moment on n'en est pas là puisqu'il n'y a pas encore de dossier.

M. C. von Rohr réplique que la commission est chargée d'étudier le cadre et d'avoir un avis général pour le Conseil. Son rôle ne sera pas de dire si cela est bien ou non mais de se pencher sur la situation pour que le Conseil puisse prendre position.

Le Président indique que le Conseil peut prendre position sans l'avis de la commission ou alors qu'on n'entre pas en matière ce soir et que le sujet est renvoyé à la prochaine séance. C'est au Conseil de décider.

M. Ph. Heller pense que les éoliennes sont un point très important et ayant un grand impact sur le village. Le sujet, vu son importance, mérite d'être traité par la voie habituelle, c'est-à-dire par une commission qui se penche sur la question et analyse les avantages et inconvénients de la situation avec ou sans éoliennes avant d'en rendre compte au Conseil, qui pourra ensuite décider. Il est donc d'avis de nommer une commission pour traiter de ce point.

La motion demande également une opposition de la Municipalité concernant les demandes de permis de construire sur le territoire de la commune mais également des communes avoisinantes. Le Tribunal cantonal a récemment débouté les opposants au projet EolJorat Sud, parmi lesquels la commune de Cugy. Cette dernière n'est pas une commune territoriale du projet mais a pris une décision politique en faisant opposition à ce projet. La motion porte aussi sur cet aspect politique et pas uniquement sur l'aspect procédural lié à la création d'une éolienne.

Le Président explique que la nomination d'une commission constitue un retour en arrière dans la procédure liée à une motion et propose à l'assemblée de voter sur la continuation de la discussion ou sur la nomination d'une commission.

M. C. von Rohr demande pourquoi il y a tant d'histoire alors qu'il lui semblait que le vote concernant la commission avait eu lieu lors de la dernière séance.

Le Président répond que le vote concernait la prise en considération de la motion.

M. J.-F. Thuillard ajoute que la création d'une commission concernant la réponse de la Municipalité ne lui pose pas de problème. La Municipalité a fait tout son possible pour fournir une réponse rapide au Conseil et est parvenue à la transmettre au Bureau juste à temps pour l'ajouter à l'ordre du jour de la présente séance.

La commission éventuellement nommée ce soir s'intéressera à la motion mais n'aura pas d'influence sur la procédure, qui suivra son cours.

M. L. Gattlen constate que l'enjeu de la motion est d'avoir connaissance du dossier, de prendre part à la discussion, mais comprend qu'aujourd'hui nous ne disposons pas des données et propose qu'on repousse la discussion au moment où ces données seront disponibles. Le but reste que le Conseil ait son mot à dire sur la création d'une éolienne avant qu'il soit trop tard.

M. J.-F. Thuillard explique qu'avec la nouvelle LATC, le changement d'affectation du terrain et la demande de permis de construire ne font l'objet que d'une seule procédure. Si elle n'a pas d'éléments factuels pour s'opposer à la procédure, la Municipalité a l'obligation de mettre à l'enquête publique tous les dossiers complets afin que les citoyens puissent s'exprimer.

M. L. Gattlen ajoute que la motion exprime le souhait du Conseil de pouvoir étudier le dossier avant que la mise à l'enquête apparaisse. En effet, une fois le dossier mis à l'enquête, on ne dispose que de 30 jours pour y faire opposition et nous n'aurons pas les compétences et le recul nécessaire pour faire opposition à un dossier aussi important. La demande est donc qu'une commission puisse étudier le dossier suffisamment tôt pour qu'on puisse répondre dans un délai raisonnable une fois la mise à l'enquête déposée, car on ne pourra pas mobiliser le Conseil à temps pour avoir une telle discussion.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à la grande majorité des voix qu'il est décidé de ne pas poursuivre la discussion concernant la motion durant cette séance.

C'est également à main levée et à l'unanimité qu'il est décidé de créer une commission.

Le Président demande si le Conseil communal souhaite nommer cette commission.

M. P.-A. Barraz propose que les gens intéressés à participer à cette commission s'annoncent, qu'ils soient pour ou contre.

M. J.-F. Thuillard s'interroge sur la possibilité juridique qu'une commission du Conseil communal examine un dossier avant la parution de la mise à l'enquête.

M. Ph. Heller se demande quant à lui si une commission peut se pencher sur une généralité, à savoir les éoliennes, et ce qu'elle souhaite donner comme signal politique à ce propos, notamment par la fixation de lignes directrices en matière de police des constructions.

Le Président s'interroge sur les personnes qui pourraient faire partie de la commission.

Le Secrétaire propose à l'assemblée de laisser le Bureau du Conseil nommer les membres de la commission comme il le fait habituellement.

M. L. Gattlen demande si la commission peut se faire aider par un expert technique, au vu des compétences nécessaires pour comprendre le dossier.

Le Président explique qu'un expert extérieur peut être mandaté mais que cela passe par la Municipalité.

M. C. von Rohr demande combien de temps il faudra pour créer cette commission.

Le Président répond que cela se fera dans les 10 à 15 prochains jours, en même temps que la séance de correction du procès-verbal.

Mme M. Ecuyer souhaite remercier la Municipalité pour sa réponse rapide, qui représente déjà un gros travail.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 44/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire afin de financer la mise en place d'un système de relevé à distance des compteurs d'eau

M. J. Leiser donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le système nous a été expliqué par le Municipal en charge du Service des eaux, M. Albert Blaser. Le relevé est fait à distance en passant dans les rues avec un véhicule. Un module de lecture d'index par ondes radio est posé directement sur le compteur.

L'entreprise Aquametro qui fournit depuis très longtemps les compteurs d'eau dans la commune a été privilégiée. Elle fournit le module compatible. Sur un total de 604 compteurs, 302 peuvent être directement équipés sans modifications, l'autre moitié, trop vétuste, nécessite d'être remplacée.

La pose de ces modules et le remplacement des 302 compteurs sera sous-traité et a fait l'objet d'un appel d'offre. L'entreprise Joseph Menétrey SA à Poliez-le-Grand a rendu la meilleure offre par rapport à l'entreprise Rime.

L'avantage principal du système est la rapidité du relevé. Une demi-journée suffit pour faire le tour de la commune contre plus de 500 heures actuellement pour deux relevés annuels.

Les autres avantages sont notamment l'absence d'erreurs lors des saisies manuelles, de ne plus importuner les propriétaires, d'avoir une émission automatique de la facture rendant inutile l'envoi des acomptes.

Le coût de l'installation : Fourniture par l'entreprise Aquametro CHF 125'000.00, la pose par l'entreprise Joseph Menétrey SA CHF 55'000.00, divers et réserve CHF 9'000.00 pour un total de CHF 189'000.00.

La Commission propose à l'unanimité et sous réserve de l'approbation de la Commission des finances que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : M. Albert Blaser a d'abord décrit le fonctionnement du système proposé. Il a aussi confirmé la situation de client captif de la commune de Froideville auprès d'Aquametro. Recourir à un autre fournisseur impliquerait de changer tous les 600 compteurs d'eau.

Il a aussi confirmé l'absence de risque concernant la protection des données, seuls le N° et l'index du compteur étant transmis.

Il a ensuite précisé que le délai d'exécution des travaux et leur durée serait de trois mois.

La discussion sur ce préavis a donné l'occasion d'aborder le sujet de l'interdiction d'arrosage mécanique et de remplissage des piscines généralement publiée au début de l'été. Il a été admis que la raison de cette interdiction est principalement liée à la différence entre le prix d'achat de l'eau de Lausanne (CHF 2.21/m³ en 2018) et le prix de vente aux habitants (CHF 1.50/m³). Cet écart a coûté plus de CHF 21'000.00 à la Commune en 2018.

Grâce à l'introduction de cette nouvelle technique de relevé des compteurs, on pourrait instaurer à peu de frais une tarification différente entre saison sèche et saison pluvieuse. La Commission a demandé à la Municipalité d'étudier sérieusement cette proposition.

À chaud, la Municipalité a confirmé que l'introduction d'un tel mode de facturation différencié est techniquement envisageable. Elle n'a pas refusé d'entrer en matière tout en émettant quelques réserves, à savoir que cette nouvelle façon de faire entraînerait :

- Une multiplication des relevés et des facturations, au minimum 3 fois par année ;
- La nécessité d'une validation des tarifs par M. Prix ;
- Une définition des saisons sèche et des pluies.

Compte tenu de ce qui précède et vu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 200'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. A. Miéville ne comprend pas comment et où les données sont stockées et souhaite des précisions.

M. A. Blaser répond que les données sont d'abord stockées sur une tablette lors du passage du véhicule qui relève les compteurs. Cette tablette est ensuite envoyée chez Aquametro, auprès de qui la Commune dispose d'un portail sécurisé pour récupérer les données.

M. L. Gattlen remarque que le relevé ne concerne que le numéro du compteur et l'index et demande comment se fait le lien avec le propriétaire du compteur pour la facturation.

M. A. Blaser répond que le lien entre le numéro du compteur et le nom du propriétaire se fait uniquement auprès de la Bourse communale.

Le Président ajoute que cela ne concerne de toute manière que des m³ d'eau et qu'il n'y a pas grand secret à ce propos.

M. M.-H. Schwab souhaite savoir comment le système se présente sur le compteur et notamment s'il y a une pile qu'il faut changer.

M. A. Blaser répond qu'il s'agit d'un petit appareil qui se fixe sur les modèles de compteurs datant des dix dernières années. Cet appareil émet des ondes radio et possède une pile qui dure environ seize ans.

M. P.-A. Barraz demande des éclaircissements car la Commission ad hoc a parlé de deux relevés et deux factures par année alors que le préavis ne mentionne qu'un relevé et un acompte.

M. A. Blaser répond qu'il n'y aura plus d'acompte car le relevé permettra d'avoir directement les m³ consommés le jour du relevé. Il n'y aura plus d'estimation de l'eau consommée et la facture sera plus précise.

M. C. von Rohr demande quel est le délai entre la mesure et la facturation.

M. A. Blaser répond que la facturation sera plus rapide et pourra intervenir dans les 10 jours suivant le relevé. Actuellement le système est plus lent car il faut tenir compte de la présence des propriétaires.

Mme M. Ecuyer s'interroge sur les effets des ondes émises par ces appareils.

M. A. Blaser répond que des mesures ont été faites et que les appareils émettent des ondes radio de l'ordre de 10 milliwatts alors qu'un téléphone portable en émet 2'000.

M. A. Bouhedja demande quels sont les frais de maintenance et la durée de vie de ces appareils.

M. A. Blaser répond que le contrat maintenance coûte CHF 1'900.00 par année et que la durée de vie des appareils radio est garantie pour 10 ans et plus.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 44/2019 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'autoriser la Municipalité à effectuer les modifications souhaitées et d'introduire un nouveau mode de collecte des consommations d'eau chez les propriétaires ;
- 2) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 189'000.00 en vue de la réalisation de ces travaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 2, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 4) d'amortir cet investissement par un prélèvement sur la réserve « eau ».

8. Préavis No 45/2019 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de remplacer un véhicule utilitaire pour notre service Patrimoine et Voirie

M. Y. Betticher donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : actuellement le Service Patrimoine et Voirie est équipé de six véhicules, dont le Reform 560 G mis en service en 2008 et qui totalise actuellement un peu plus de 4'000 heures au compteur. Ce véhicule est principalement utilisé pour le déneigement, les travaux forestiers ainsi que divers transports.

La Municipalité propose de remplacer ce véhicule qui accuse le poids des années et des heures de travail, 11 ans et 4'000 heures de travail ce qui correspond à environ 200'000 km. Les collaborateurs du Service de Voirie ont étudié, comparé et essayé trois types de véhicules utilitaires de marques différentes, qui sont le Reform, l'Aebi et le Lindner.

Le Reform a été choisi pour les raisons suivantes :

- Son utilisation est plus simple que ses deux concurrents ;
- C'est également le moins cher ;
- Sa consommation de carburant est apparemment plus faible lors des tests effectués ;
- Il n'est pas nécessaire de racheter une nouvelle lame à neige étant donné que l'actuelle est encore en bon état et compatible avec le nouveau véhicule.

Comme n'importe quel autre engin, avec les années les frais de réparation augmentent. Le Reform actuel n'y échappe pas et l'offre de reprise ne fera que diminuer avec les années. Pour toutes ces raisons, nous estimons que son remplacement s'avère nécessaire.

Lors de notre première séance, la Commission avait quelques interrogations sur un éventuel achat de véhicule différent de type tracteur ou camionnette. Pour cette raison, nous avons donc procédé à une deuxième séance en présence de M. Jürg Leiser, chef du Service Patrimoine et Voirie, pour répondre à nos différentes questions.

Suite à cet entretien, c'est à la majorité que les membres de la Commission vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté, sous réserve de l'approbation de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : M. Albert Blaser a confirmé que le remplacement du véhicule était principalement motivé par l'apparition de signes de faiblesses (amortisseurs, perte d'huile, rouille, etc.) pouvant réduire sa fiabilité et engendrer des coûts de réparation élevés.

Il faut aussi relever le montant élevé de la reprise du véhicule qui pourrait chuter rapidement avec les années et les heures d'utilisation.

M. Blaser nous a précisé que le nouveau véhicule bénéficie d'une garantie de 2 ans pendant laquelle les services doivent être effectués par le concessionnaire. Le premier service, après 100 heures, est gratuit.

Compte tenu de ce qui précède et vu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 150'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. C. von Rohr demande ce qu'il advient de l'ancien véhicule.

M. A. Blaser répond que l'ancien véhicule est repris par le vendeur du nouveau.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 45/2019 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 152'500.00 pour l'achat d'un véhicule utilitaire ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir ce véhicule sur une période de 7 ans.

9. Préavis No 46/2019 arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui se résume ainsi : la Commission salue la proposition de la Municipalité qui répond à sa demande formulée lors de la séance du 25 juin dernier. Fort des conclusions du rapport 2019 de la société BDO, il s'avère que cette baisse sera en tous les cas supportable jusqu'à la fin de la législature.

Il est à noter que pour le contribuable, cette baisse sera peu perceptible puisqu'elle représentera 1.09% (2.5/230) de la facture d'impôt cantonal et communal ou 3.36% (2.5/74.5) de celle de l'impôt communal seul.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 46/2019 est approuvé. Il y a un avis contraire et aucune abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide de fixer le taux d'imposition communal à 72% du taux cantonal de base pour les années 2020 à 2021, tenant compte de la remarque formulée à l'alinéa 2 du chapitre 4 du préavis No 46/2019, à savoir :

« [...] il sera proposé au moment opportun un nouveau préavis avec un taux d'imposition différent au cas où le besoin s'en ferait sentir dans le futur, ceci en fonction des résultats comptables annuels des années 2019 et suivantes. »

10. Préavis No 47/2019 demande de crédits complémentaires au budget 2019

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : la Commission a relevé l'excellente présentation et la clarté du présent préavis.

Au compte 430.331, il a toujours été prévu d'amortir les travaux sur une durée de 30 ans. C'est uniquement lors de l'élaboration du budget 2019 que le calcul de l'amortissement a été fait sur 10 ans. La clôture des comptes, quant à elle, est correcte.

Compte 430.308 : Les absences de longue durée de deux collaborateurs et le nombre important d'heures supplémentaires ont contraint la Municipalité à recourir à l'engagement temporaire d'un assistant agricole via Prométerre. La durée de cette collaboration est estimée à 85 jours à 100 % pour 2019.

La Commission a demandé à ce que les justifications du présent préavis soient reprises dans la rédaction du préavis sur les comptes 2019 afin d'avoir tous les éléments dans un même document.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion en proposant de parcourir le préavis par chapitre, puis ouvre une discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 47/2019 est approuvé. Il y a une abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter le budget complémentaire pour l'année 2019 comprenant :

- aux charges	CHF	245'734.00
- aux revenus	CHF	145'464.00

11. Propositions individuelles et divers

Le Président rappelle aux membres des commissions ad hoc qui ont rapporté ce soir de bien vouloir venir signer les rapports et attend des inscriptions de scrutateurs pour les élections du 20 octobre.

M. A. Bouhedja revient sur le projet « Ecole/Entreprise » où le nombre habituel de 20 élèves s'est réduit cette année à 8. Ces élèves sont de mieux en mieux préparés et prêts à se confronter aux employeurs. Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

M. Ph. Weibel a constaté qu'au Réservoir des Orgires, la roulotte, qui était encore récemment visitée, n'est plus entretenue et que de morceaux de plastique traînent dans les environs et demande ce qui peut être fait.

M. P.-A. Witzig répond qu'il n'était pas au courant de la situation mais qu'il va regarder cela dans les prochains jours afin de rendre rapidement une réponse.

M. J.-F. Thuillard ajoute que la situation est historique car il s'agit à l'origine de la roulotte de M. Cavin, ancien employé communal, et que les propriétaires ont toujours exploité un peu le bois. Il faudra prendre contact avec le propriétaire actuel afin de déterminer la suite à donner à cette question.

M. Ph. Weibel a également remarqué qu'au débouché de la Route des Pierres sur la Route des Paysans, un panneau indicateur pour Lausanne montre la direction du fossé et souhaite qu'il soit remis dans la bonne direction.

Le Président remarque que peu de monde ira dans le fossé en raison du panneau.

M. M. Girod plaisante en disant que ce panneau est utile pour la visite du Parc naturel périurbain.

Le Président revient sur la question du Réservoir des Orgires et signale que la fontaine de Pré Camuz, arrêtée durant l'été par mesure d'économie, peut être laissée en fonction car elle est alimentée par un réservoir indépendant de 50 m³, qui faisait historiquement figure de réserve contre les incendies.

M. M.-H. Schwab demande s'il est possible d'ouvrir la déchetterie le lundi.

M. M. Girod répond que le personnel qui travaille le samedi doit pouvoir récupérer ses heures à un autre moment et qu'il s'agit en plus du jour réservé au changement des bennes et containers. Une telle ouverture serait possible mais pas pertinente au vu de la politique concernant les heures du personnel communal.

M. Y. Betticher demande s'il est possible d'éclairer la Route d'Echallens au niveau des numéros pair, soit à droite en sortant de Froideville, et s'il est possible de prévoir un contrôle de vitesse sur cet axe.

M. A. Blaser indique que la Municipalité a reçu une offre de Duvoisin-Groux pour équiper les tronçons qui ne le sont pas encore et changer divers lampadaires, ce qui fera l'objet d'un prochain préavis.

M. M. Girod explique que la Municipalité collabore depuis plusieurs mois avec le Bureau du radar cantonal et que quelques axes ont été contrôlés. Actuellement nous sommes dans une deuxième phase durant laquelle d'autres contrôles seront faits sur la Route du Village et il se peut que ces contrôles soient étendus lors d'une troisième phase.

M. Y. Schwarz demande s'il est envisageable d'avoir des Moloks dans le village au lieu du ramassage hebdomadaire des ordures.

M. M. Girod répond que les Moloks posent problème car : il faut déterminer où les installer, même s'ils ne sont jamais au bon endroit d'après les utilisateurs ; ils coûtent assez cher à l'installation ; il en faut un nombre important ; et il faut les vider et les entretenir. Ce projet n'est donc pas à l'ordre du jour de la Municipalité.

Mme M. Ecuyer constate que le lendemain de l'interdiction d'arrosage au niveau communal, les employés communaux arrosaient les fleurs, ce qui entraîne une grande perte d'eau sur la chaussée.

Elle remercie le Bureau du Conseil et M. Meylan pour l'organisation de la sortie du Conseil communal, qui était vraiment super.

Elle demande enfin pourquoi la Rue du Pré est une rue « bordiers autorisés ».

M. M. Girod répond que la Rue du Pré est une rue peu fréquentée et que le caractère « bordiers autorisés » est historique. La Municipalité s'interroge sur le bienfondé de l'existence de ce panneau, même s'il n'y a pas eu de retour négatif à son propos.

Le Président précise que le panneau a été posé lors de la construction du trottoir, à la demande des habitants.

Mme M. Ecuyer remarque qu'il serait peut-être moins dangereux que les habitants du quartier des Communailles passent par cette rue plutôt que devant l'école.

La Municipalité prend note de ces remarques.

M. L. Gattlen demande des renseignements complémentaires concernant les travaux de réfection de la route entre Bottens et Cugy et l'impact que cela aura sur Froideville.

M. J.-F. Thuillard répond que ce projet a engendré un fort débat au Grand Conseil s'agissant de l'existence de tracés alternatifs pour les cyclistes mais qu'il a finalement été voté. Le projet est malgré tout retenu car la DGMR pensait pouvoir obtenir du Service du Développement Territorial une autorisation provisoire pour la nouvelle route située sur le collecteur d'eau avec une procédure simplifiée. Cependant la route sera là plus de deux ans et le SDT demande une procédure complète. Le projet dans son entier est donc reporté d'une année et la route sera fermée dès mars 2021.

M. L. Gattlen demande si la réfection de la Route de Lausanne va passer avant les travaux entre Bottens et Cugy.

M. J.-F. Thuillard répond que ce n'est pas le cas.

M. M.-H. Schwab revient sur l'arrosage des fleurs qui, pour être belles, doivent parfois être arrosées avec de l'engrais, même durant les périodes d'interdiction.

M. J. Leiser ajoute qu'il faut environ 700 litres d'eau pour une tournée d'arrosage.

M. S. Zoëll demande ce qu'il en est de l'inventaire des infrastructures routières de la commune.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité a rapidement mandaté l'entreprise responsable et a reçu son rapport au mois de juin avant les vacances scolaires. La Municipalité souhaite présenter le préavis relatif à la réfection du tronçon Rue du Pont / Rue du Rossy / Route de Pré Camuz en décembre ou au début de l'année 2020. Les travaux entre Bottens et Cugy ayant pris une année de retard, il sera possible de refaire ce tronçon à Froideville auparavant.

L'analyse du réseau routier complet a permis de prioriser les tronçons, au moins pour la prochaine législature, afin de rattraper le retard pris sur la réfection des routes.

M. A. Bouhedja demande si, après quelques mois d'exploitation, le nouveau bâtiment de la voirie répond aux exigences attendues et si la planification était correcte.

M. J.-F. Thuillard répond qu'en discutant avec les employés, le bâtiment correspond tout à fait à ce qui était attendu. Le matériel est presque entièrement rangé et tout sera au point d'ici la fin de l'année.

M. L. Gattlen demande si la Municipalité peut donner des renseignements quant au devenir des bâtiments libérés au profit de la nouvelle voirie.

M. M. Girod répond qu'il y a actuellement des discussions en cours avec La Poste, qui serait intéressée à créer un centre de tri. La Municipalité étudie la faisabilité d'un tel projet.

M. C. Vuilleumier demande s'il est légalement possible, et souhaitable, de créer une délégation ou une sous-commission chargée du contrôle des domaines et bâtiments de la commune, le règlement du Conseil prévoyant que cela est de la responsabilité de la Commission de gestion. Cette demande fait suite au peu de communication concernant le bâtiment du Centre œcuménique dans le dernier rapport de gestion et aux remarques énoncées à ce propos lors de la séance du 25 juin 2019.

Le Président remarque que les tâches étant prévues dans le règlement, soit la Commission de gestion effectue ces tâches, soit elle a trop de travail et propose elle-même un changement.

M. L. Gattlen comprend la remarque et, en tant que président de la Commission de gestion, souhaite savoir si le Conseil est satisfait du rapport qui a été présenté. Il estime que la Commission de gestion a exprimé son avis sur le Centre œcuménique en soutenant la Municipalité qui étudiait un préavis concernant la rénovation de ce bâtiment.

M. J.-F. Thuillard répond que la Municipalité ne se mêlera pas de l'organisation du Conseil et des tâches des différentes commissions.

M. M. Ducommun remarque que les cloches n'ont pas fonctionné ce soir pour annoncer la séance du Conseil.

Le Président prend note de cette remarque.

M. D. Freymond souhaite savoir ce qu'il en est de la discussion concernant les besoins en locaux des sociétés communales.

Le Président reprend l'explication faite par M. Girod concernant les bâtiments récemment libérés.

M. M. Girod confirme que la situation est pour l'instant bloquée et qu'on ne peut pas encore prendre de décision à ce sujet.

M. P.-A. Barraz se souvient que le Conseil communal avait voté il y a quelques années un préavis concernant le soutien à Beaulieu et demande si Froideville est encore concernée par ce sujet.

M. J.-F. Thuillard répond que Froideville avait, de mémoire, mis environ CHF 116'000.00 à disposition et que nous ne reverrons pas cet argent. La situation de Beaulieu n'est pas encore claire ni totalement réglée au niveau du Canton et de la Ville de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h33.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

O. Martin

Olivier Martin



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 19 octobre 2019



13.11.2019